

cette analyse critique est nécessaire pour contrebalancer les messages promotionnels qui n'insistent que sur les aspects positifs. Un consommateur moyen est incapable de faire lui-même ces évaluations. Etant donné que les professionnels tels que les médecins ou les pharmaciens n'ont pas le temps de donner systématiquement toute cette information, et que les notices actuelles et les dépliants d'information n'abordent pas suffisamment ces données, d'autres stratégies doivent être recherchées. Une proposition méritant l'attention est que des notices pour

le public et des dépliants d'information devraient être préparés à partir d'une source indépendante, et seulement ensuite évalués par les producteurs et les services publics.

### **Conclusion du CBIP**

Il est donc très important que le grand public reçoive une information indépendante donnant une vision réelle des avantages et des risques des médicaments. Telle est la condition pour que le patient puisse contribuer à décider de son traitement en toute connaissance de cause.

## **Bon à savoir**

### **VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE CHEZ L'ADOLESCENT**

[Voir aussi communiqué du 29/2/08 dans la rubrique « Bon à savoir » sur notre site Web]

Le Conseil Supérieur de la Santé recommande depuis peu une vaccination de rappel contre la coqueluche chez tous les adolescents (à l'âge de 14 à 16 ans). Pour la recommandation complète, voir [www.health.fgov.be/CSS\\_HGR](http://www.health.fgov.be/CSS_HGR) (cliquer sur "Avis et recommandations"; mot-clé : coqueluche).

La vaccination de rappel contre la coqueluche chez l'adolescent a surtout pour objectif de prévenir la transmission de la coqueluche aux enfants qui ne sont pas encore (ou pas complètement) vaccinés, p.ex. les nourrissons de moins de 2 mois avant leur première vaccination: c'est en effet chez ces très jeunes enfants que l'évolution de la coqueluche est la plus grave. Il existe plusieurs arguments en faveur d'un rappel de vaccination systématique chez l'adolescent [voir Folia de

septembre 2007], plusieurs questions restent toutefois sans réponse. Ainsi, on ne sait pas si un rappel tous les 10 ans sera nécessaire. En effet, le vaccin ne protège que pendant 5 à 12 ans, et suite à la diminution de la circulation de Bordetella, la probabilité d'acquérir une immunité naturelle a déjà diminué ces dernières années. La vaccination de rappel systématique de la cohorte des adolescents diminuera probablement encore plus ce phénomène de «rappel naturel», entraînant ainsi une augmentation de la fréquence de la coqueluche chez les adultes. Il reste dès lors important de vacciner contre la coqueluche aussi les adultes en contact avec les nourrissons, notamment les jeunes parents et leurs proches ainsi que le personnel soignant des services de pédiatrie et des crèches, et les gardiennes d'enfants.